



Question sur la promesse d'embauche

Par **zbt**, le **21/06/2010 à 15:17**

Bonjour, j'aimerais savoir à quoi engage les deux parties qui contractent une promesse d'embauche? y a-t-il des obligations de l'un comme de l'autre? quelle est la valeur de cette promesse? ...d'avance merci

Par **Marilyne11**, le **21/06/2010 à 15:27**

Bonjour, il me semble que si la promesse d'embauche n'est pas tenue, vous avez droit à un dédommagement compte tenu de la situation. par exemple : si vous avez déposé votre préavis chez un autre employeur pour rejoindre une nouvelle équipe...

Par **Marybal**, le **21/06/2010 à 15:34**

Oui, moi ça m'est arrivé. J'ai su du vendredi pour le lundi que je n'avais plus besoin de me rendre à mon nouveau travail. J'ai été dédommagé pour le préjudice lors d'un accord transactionnel.